



Secrétariat administratif :

16 Place du Colonel Parisot | 32290 AIGNAN | Tél. 08 91 70 10 15 | Fax 05 62 03 84 52

E.mail : contact@ufnafaam.org | Site : ufnafaam.org

SIRET 320 340 664 00103 – APE 9499Z - TVA FR33 320 340 654 – Organisme de formation agréé n° 11755539175

2023

Abonnement partenaire (RPE/RAM, MECS, crèches...).

L'accompagnement des parents et des assistants maternels autour du statut fait partie d'un des domaines de compétence du responsable de RPE/RAM. Il est demandé à l'animateur d'informer, mais également de répondre aux interrogations des deux parties. Dans cette zone invisible qu'est celle de l'échange, il faut à la fois savoir rendre un service personnalisé en tenant compte de la singularité des personnes, mais aussi ne pas perdre de vue les limites de son rôle sans risquer une implication émotionnelle dangereuse. Il faut apprendre à conserver une qualité relationnelle tout en gardant une distance raisonnable, sortir de l'affect, et surtout rester neutre dans la transmission des informations. Ainsi par exemple, connaître les modalités prévues par la convention collective n'est pas suffisant : il faut savoir les expliciter et en transmettre le sens, en s'adaptant à tous, puis favoriser chez les parties responsables du contrat un renvoi à leurs responsabilités respectives. Ces domaines nécessitent un ajustement régulier et un questionnement fréquent.

C'est pour cette raison que nous proposons un accompagnement aux animateurs de relais qui le souhaitent. La proposition qui est faite est celle d'un abonnement annuel.

Pour quel montant ?

L'abonnement est d'un montant de 120 € sur une période calendaire de 12 mois à compter de la date de souscription.

Cet abonnement comprend :

- La mise à disposition d'un accès à la permanence téléphonique (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h) ou par mail (du lundi au vendredi) pour accompagner la réflexion et trouver un bon ajustement à la professionnalisation sur des questions d'ordre statutaire de l'assistant maternel et liées à la convention collective.
- La réception mensuelle d'une newsletter pour bénéficier d'une information actualisée et régulière autour de la profession d'assistant maternel.

Si vous ne connaissez pas l'Ufnafaam...

Depuis son origine en 1980, principale organisation représentative en France, l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels a pour vocation de regrouper les associations locales, départementales et régionales d'assistants maternels et d'assistants familiaux.



Experte dans la connaissance de ces métiers, l'Ufnafaam est sollicitée par de nombreux partenaires (ministères, départements, associations, RPE/RAM...) sur l'accompagnement des assistants maternels, tant sur le professionnalisme que dans le cadre réglementaire. Depuis de nombreuses années déjà, elle offre de manière très ouverte à ses adhérents et leurs partenaires ses conseils par téléphone, des formations adaptées, des rencontres regroupant les différents partenaires...

Elle est subventionnée par la CNAF ainsi que par le ministère de la cohésion sociale et peut parfois ouvrir des partenariats avec d'autres instances (UNAF, CGET, etc.)

Si vous aussi vous souhaitez nous rejoindre et travailler avec nous pour mettre en avant cette profession mais aussi avoir du soutien, de l'accompagnement, une prise de distance dans votre fonction parfois délicate... alors n'hésitez plus, remplissez et renvoyez nous le bon ci après.



Bulletin d'abonnement.

Structure	
Contact (Mme, M.)	
Adresse	
Tél.	Mél
<i>Souhaite s'abonner pour 120 € pour 12 mois</i>	
A la date du _____	
Mode de règlement :	
<input type="checkbox"/> Chèque n° _____ banque _____	
<input type="checkbox"/> Règlement administratif (IBAN FR76 1027 8022 6300 0201 8350 171 - BIC : GCMCIFR2A - CCM SAINT GIRONS)	
Le 22 MARS 2024	Signature 
 PHILIPPE RIO	

À retourner par courrier à :

UFNAFAAM PARTENAIRES, 16 place du Colonel Parisot, 32290 Aignan.

Si vous souhaitez des précisions, envoyez votre question à : contact@ufnafaam.org.

Abonnement annuel ufnafaam

Nous aimerions abonner le relais petite enfance de Grigny à l'union fédérative nationale des associations de famille d'accueil et d'assistants maternels. Cet abonnement annuel de 120 euros permettrait d'avoir des réponses détaillées sur le droit du travail, sur les contrats et congés en lien avec le métier d'assistants maternels pour nous protéger juridiquement. En effet avec le dispositif AM AVIP il nous ai demandé d'accompagner et d'assister les familles dans leur rôle de parent employeur avec des questionnements parfois complexes. Cet abonnement nous permettrait d'avoir accès à une permanence téléphonique ainsi que la mise à disposition d'une adresse mail pour répondre à nos questionnements. Mais également d'une newsletter avec toutes les actualités juridiques à jour.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20240318-DEL_2024_045-DE